

# 10 RAISONS DE BOYCOTTER LE DISPOSITIF MONPSYSANTÉ



Après évaluation, les modalités du dispositif de remboursement de consultations avec un psychologue, sont contraires à la qualité de prise en charge, en dégradant l'exercice au quotidien.

## VOICI 10 RAISONS DE BOYCOTTER LE DISPOSITIF NON PÉRENNE MONPSYSANTÉ :

1

### Un dispositif peu ambitieux

Il ne concernera que 0,5% des français, sera limité à 8 séances par an pour les troubles anxieux et dépressions d'intensité légère à modérée, addictions légères excluant les patients sous traitements et les TND.

2

### Une précarisation de la profession

Une première séance d'évaluation payée 40 euros, et les 7 autres 30 euros, ce qui correspond à la moitié du tarif pratiqué actuellement en libéral, sans possibilité de dépassement d'honoraires.

3

### Une paramédicalisation de la profession

Le psychologue se retrouve sous la tutelle d'un dispositif paramédical, initié par le corps médical. Dès lors, il perd son autonomie d'exercice et son appartenance au champ des sciences humaines et sociales.

4

### Une dévaluation des compétences du psychologue

Le psychologue clinicien psychothérapeute a une formation de haut niveau théorique et clinique en psychopathologie et en psychothérapie. Dans ce dispositif, il reste cantonné à l'accompagnement des troubles légers à modérés.

5

### Une entorse au secret professionnel

Le psychologue doit obligatoirement partager des informations au médecin généraliste (à l'entrée du dispositif et à la sortie).

6

### Un accès complexifié au soin psychique

Le patient doit suivre un parcours de « soins coordonnés » qui multiplie les interlocuteurs. L'accès direct et libre au psychologue est rompu.

7

### Un renforcement des inégalités territoriales

Seulement 1000 psychologues prévus en 2022 sur tout le territoire, des déserts médicaux rendant difficile l'accès obligatoire à un médecin généraliste.

8

### Une perte de l'autonomie du psychologue

Le psychologue perd la responsabilité de la mise en place de son cadre en accord avec ses compétences et la réalité psychique du patient.

9

### Une perte de la liberté de choix du patient

Le patient n'a plus la liberté de choisir son psychologue qui doit être obligatoirement inscrit sur une plateforme.

10

### Un dispositif contraire à la déontologie

Ces 9 points contreviennent à l'ensemble des principes généraux du Code de déontologie et à au moins 2 articles, l'article 7 relatif au secret professionnel et l'article 25 relatif au dépassement d'honoraires.



[www.manifeste-m3p.com](http://www.manifeste-m3p.com)

#manifestepsy  
#manifestepsy